



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION N°2688**

**OBJET**

**Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande  
pour la fourniture de pièces du magasin du SMDEA –  
Période 2024/2027**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois de décembre de 17 h 00 à 19 h 00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

**Présents :** Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI, André VIDAL, Pierre VIEL

**Excusés :** Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Claude COMBRES, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Francis MAGDALOU,

**Absents :** Henri BENABENT, Christian LOUBET

**Procurations :** Raymond BERDOU donne pouvoir à Elisabeth CLAIN  
Jérôme BLASQUEZ donne pouvoir à Marc SANCHEZ  
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Christine TEQUI  
Francis MAGDALOU donne pouvoir à Jacques ESCANDE

**Secrétaire de séance :** Elisabeth CLAIN

Considérant que le SMDEA a engagé une consultation en vue de la réalisation d'un accord-cadre à bons de commande passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert ayant pour objet la fourniture de pièces du magasin du SMDEA.

Considérant que l'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification.

Considérant qu'il est renouvelable 3 fois.

L'accord-cadre comporte 7 lots distincts :

- Lot n° 1 : Canalisations et raccords
- Lot n° 2 : Robinetterie et fontainerie
- Lot n° 3 : Matériel de branchement
- Lot n° 4 : Fonte de voirie
- Lot n° 5 : Matériel électrique
- Lot n° 6 : Lampes à ultraviolets
- Lot n° 7 : Compteurs

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP et au JOUE le 28 juin 2023.

Considérant que la date limite de réception des offres a été fixée au 21 septembre 2023 à 12 heures.

Considérant que huit entreprises ont fait parvenir une offre régulière. Les candidats dans l'ordre d'arrivée des plis sont respectivement :

Candidats	Lot n°1	Lot n°2	Lot n°3	lot n°4	Lot n°5	Lot n°6	lot n°7
PROTECO						X	
YESSS ELECTRIQUE					X		
FRANS BONHOMME	X	X	X	X			
SOVAL	X	X	X	X			
DIEHL METERING							X
REXEL					X		
PUM	X	X	X	X			
SONEPAR					X		

Considérant que les examens des offres ont été effectués en fonction des critères de jugement pondérés suivants :

Pour les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 :

- Prix des prestations..... 60 %
- Valeur technique des produits..... 30 %
- SAV, assistance technique, formation et garanties.... 10 %

Pour le lot n° 7 :

- Prix des prestations..... 45 %
- Valeur technique des produits..... 40 %
- SAV, assistance technique, formation et garanties.... 15 %

Considérant qu'au terme de l'ouverture des dossiers des candidats, dans sa séance du 21 septembre 2023, la Commission d'Ouverture des Plis en Interne a demandé à la Direction technique une analyse comparative et détaillée du contenu des propositions admises.

Considérant qu'au vu des éléments du rapport d'analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 décembre 2023, a choisi les offres économiquement les plus avantageuses des sociétés suivantes :

- Lot n° 1 : FRANS BONHOMME
- Lot n° 2 : FRANS BONHOMME
- Lot n° 3 : FRANS BONHOMME
- Lot n° 4 : FRANS BONHOMME
- Lot n° 5 : REXEL
- Lot n° 6 : PROTECO
- Lot n° 7 : DIEHL METERING

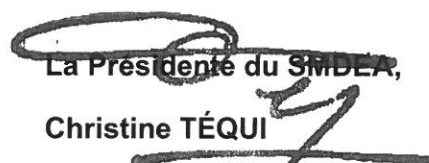
Ouï l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE,

Ladite analyse

- AUTORISE,

Madame la Présidente, à signer tous les documents relatifs à l'accord cadre à bon de commande pour la fourniture de pièces du magasin pour la période 2024/2027.

  
La Présidente du SMDEA,  
Christine TÉQUI